



# DÉLIBÉRATION N° 2026-I-009

## AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ACCORD-CADRE RELATIF A LA MAITRISE D'ŒUVRE POUR L'AMENAGEMENT DU TORRENT DE MONTFORT POUR LE COMPTE DU SYMBHI

Le vingt-deux janvier deux mille vingt-six, à dix-sept heures trente minutes, le Comité syndical, convoqué le quatorze janvier deux mille vingt-six, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Gilles Strappazon, Président du Symbhi.

Assistaient à la séance :

Structures membres	Nom du délégué titulaire	Excusé / Présent / Pouvoir donné à
Le Département	Anne Gérin	
Le Département	Christophe Revil	Présent en visioconférence
Le Département	Cyrille Madinier	Présent en visioconférence
Grenoble Alpes Métropole	Laura Siefert	Excusée
Grenoble Alpes Métropole	Jean-Yves Porta	Présent en visioconférence
Grenoble Alpes Métropole	Gilles Strappazon	Présent
Communauté de Communes Le Grésivaudan	Philippe Lorimier	
Communauté de Communes Le Grésivaudan	Gilles Duvert	Présent en visioconférence
Communauté de Communes Le Grésivaudan	Valérie Pétex	Présente
Communauté de Communes de l'Oisans	Georges Goffman	Présent en visioconférence
Communauté de Communes de l'Oisans	Bruno Aymoz	Présent en visioconférence
Communauté de Communes de l'Oisans	Denis Delage	Présent en visioconférence
Communauté de communes Saint-Marcellin Vercors Isère	Albert Buisson	Présent en visioconférence
Communauté de communes Saint-Marcellin Vercors Isère	Franck Doriol	Excusé
Communauté de communes Saint-Marcellin Vercors Isère	Daniel Bernard	Pouvoir donné à Albert Buisson
Communauté d'agglomération du Pays voironnais	Freddy Rey	Présent en visioconférence
Communauté d'agglomération du Pays voironnais	Nadine Reux	
Communauté d'agglomération du Pays voironnais	Jean-Louis Soubeyroux	Excusé
Communauté de Communes de la Matheysine	Coraline Saurat	Présente en visioconférence
Communauté de Communes de la Matheysine	Jean Luc Garnier	Présent
Communauté de Communes de la Matheysine	Patrick Laurens	
Communauté de Communes du Trièves	Christophe Drure	
Communauté de Communes du Trièves	Marianne Baveux	
Communauté de Communes du Trièves	Eric Bernard	Présent
Communauté de communes du massif du Vercors	Hubert Arnaud	
Communauté de communes du massif du Vercors	Gabriel Tatin	
Communauté de communes du massif du Vercors	Patrice Belle	
Communauté de Communes Bièvre Est	Philippe Charléty	
Communauté de Communes Bièvre Est	Alain Idelon	Présent
Communauté de Communes Bièvre Est	Dominique Pallier	
Communauté de Communes Royans Vercors	Henri Bouchet	
Communauté de Communes Royans Vercors	Philippe Inard	
Communauté de Communes Royans Vercors	Hervé Gontier	

**Autres personnes présentes :**

M. François BERNIGAUD (CCLG), M. Nicolas PERRIN en visioconférence (GAM).  
CLE Drac/Romanche : Marie-Noël BATTISTEL (Présidente), Aurélie CAMPOY (Secrétaire générale).  
EPTB Isère : Jean-Charles FRANÇAIS (Directeur).  
Agents SYMBHI : Daniel VERDEIL (Directeur), Bertrand JOLY en visioconférence (UT VERCORS), Anne-Sophie DROUET (UT GRESIVAUDAN), Alexia GIROUD (UT Romanche), Agathe GIRIN (UT SUD GRESIVAUDAN), Cédric ROSE (UT VOIRONNAIS), Victor BRUNEL (UT VOIRONNAIS), Mathieu GRENIER (UT DRAC), Damien KUSS (Pôle ouvrages), Sylvain GONIN (Pôle ressources), Sandrine ROGNON (Pôle ressources), Leïla FRANITCH (Pôle ressources).

**Excusés :**

M. Bernard Perazio (CD38), M. Vincent Fristot (GAM), M. Christian Masnada (GAM), Mme Laura Siefert (GAM), M. Franck Doriol (CCSMV), M. Jean-Louis Soubeyroux (CAPV).



Le quorum étant atteint, Monsieur le Président expose aux membres du Comité syndical ce qui suit.

Le SYMBHI souhaite disposer d'un accord-cadre pour la réalisation de Maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du torrent de Montfort.

**Le présent accord-cadre concerne la maîtrise d'œuvre des aménagements de prévention des inondations du torrent de Montfort sur les communes de Crolles et Lumbin. Ces aménagements s'insèrent dans la première phase de travaux menés dans le cadre du Programme d'actions et de préventions des inondations (PAPI) des affluents de l'Isère en Grésivaudan. Ils constituent des opérations nécessaires à la mise en sécurité des habitations du quartier de Montfort par la mise en place d'une plage de dépôt et le confortement du système d'endiguement. Ces travaux sécuriseront aussi les installations du funiculaire de Saint-Hilaire du Touvet dont la remise en service est envisagée par la Communauté de commune du Grésivaudan.**

Le SYMBHI a donc engagé une procédure de mise en concurrence en appel d'offre ouvert dans le respect des dispositions du code de la commande publique. Les prestations sont réparties en un lot unique.

Il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande avec maximum de **400 000,00€ HT** pour la durée du contrat en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R.2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique.

L'accord-cadre a une durée globale de 48 mois. Le contrat n'est pas reconductible. Deux offres électroniques ont été déposées respectivement sur chacun des lots.

La Commission d'Appel d'Offres du SYMBHI, lors de sa séance du 22/01/2026, a procédé à l'analyse des offres en appliquant les critères énoncés dans le règlement de consultation et qui sont les suivants :

Critères	Pondération
<b>1-Valeur technique</b>	<b>60.0</b>
<i>1.1-Moyens humains affectés à la prestation : composition de l'équipe dédiée, cohérence du groupement et de la répartition des missions, le cas échéant.</i>	20.0
<i>1.2-Méthodologie et procédés mis en œuvre pour garantir la qualité des prestations à réaliser.</i>	30.0
<i>1.3- Proposition d'un planning prévisionnel permettant la compréhension des enjeux et des interfaces.</i>	10.0
<b>2-Prix des prestations</b>	<b>40.0</b>

Conformément à l'article 1.4 au règlement de consultation, la commission a attribué l'accord-cadre :

- au groupement de candidats **SAFEGE (Mandataire) - ONF / Agence RTM Alpes du Nord (Cotraitant)** ;

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité :

- D'autoriser le Président à signer l'accord-cadre correspondant ainsi que tous les documents y afférents, et à demander toutes les subventions nécessaires.

Fait à Saint-Martin-d'Hères, le 22 janvier 2026.

Le Président,  
Gilles Strappazon



